



Banque Attijari de Tunisie Attijari-Bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 de dinars
Registre de commerce du greffe du Tribunal de première instance de Tunis n° B 140811997
Matricule fiscal n° 121J.P.M 000
Siège social : 24 rue Hédi KARRAY –centre urbain nord -1080-tunis –

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/05/2017

L'an Deux Mille Dix Sept,

Le Jeudi 25 Mai, à 09H30 du matin,

Au siège social de la Banque Attijari de Tunisie

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont élargés la feuille de présence en entrant en séance, tant en leurs noms qu'en leurs qualités de mandataires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a procédé ensuite à la composition de son bureau :

- Monsieur Moncef CHAFFAR, assure la présidence de la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration,
- Monsieur M'zoughi M'zabi et Madame Zohra DRISS BOUSLEMA sont désignés comme scrutateurs,
- Monsieur Kamel Habbachi assure les fonctions de secrétaire de la séance.

Monsieur Ahmed BELAIFA représentant le cabinet MTBF – Price Waterhouse Coopers et Monsieur Borhene CHEBBI représentant le cabinet E.C.C MAZARS, les deux commissaires aux comptes de la Banque Attijari de Tunisie étaient également présents.

Le tout conformément à la loi en vigueur et aux statuts de la Banque.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux actionnaires présents à l'Assemblée et constate, après vérification de la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent **67.610.698** actions et droits de vote sur **33.805.349** actions, soit **85.05.%** du capital social, l'Assemblée est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.



Le Président, met à la disposition des actionnaires :

- Une copie en langue arabe et une copie en langue française de l'avis de convocation publié au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le n°53/2017 en date du 04/05/2017
- Une copie en langue française du journal " La Presse " du 10/05/2017 ainsi qu'une copie en langue arabe du journal " Echourouk " du 10/05/2017
- Une copie de l'avis de convocation déposé au Conseil du Marché Financier le 09/05/2017.
- Une copie de l'avis de convocation déposé à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 09/05/2017,
- La Feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.
- Un exemplaire des Statuts de la Banque.

Il met également à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- Le rapport de gestion et le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration,
- Le rapport des Co-commissaires aux comptes,
- Le projet des résolutions.

Etant précisé que ces documents ont été mis à la disposition des actionnaires de la Banque conformément aux délais légaux et statutaires et durant l'horaire du travail.

Le président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.



Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration et la lecture des rapports des deux commissaires aux comptes puis déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échange d'avis, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à la majorité absolue.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2016 à hauteur de **107 076 646** Dinars et décide de l'affecter comme suit :



(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	107 076 646
REPORT A NOUVEAU	38 566 506
RESULTAT A REPARTIR	145 643 152
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	30 000 000
DIVIDENDES	79 496 580
REPORT A NOUVEAU	36 146 572

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Six Mille Dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2016.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Six Mille Dinars (6.000 TND) pour chaque membre des comités en rémunération de leurs travaux au sein des réunions des dits comités au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le président du Conseil d'Administration informe, l'Assemblée Générale Ordinaire, la nomination de Monsieur Talel EL BELLAJ , en qualité d'administrateur représentant de Andalucarthage en remplacement de Monsieur Hicham SEFFA en application de l'article 46 des dispositions de la nouvelle loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, à hauteur maximale de **200 millions de dinars**, sur une période de **trois (03) ans**, en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2018, 2019 et 2020, et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin d'arrêter les montants successifs, les modalités et les conditions d'émission.



L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général les pouvoirs de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

Enregistré à la Recette des Finances
Cité Mahragène - 1082 TUNIS

Le: 26/ MAI 2017
Quittance N° 50411
Enregistrement N° 17803505
Reçu La Somme de: neuf
Cent dinars
Le Receveur

Le Président
M. Mondet CHAFFAR



Le Premier Scrutateur
M. M'zoughi M'zabi



Le Second Scrutateur
M. Mohamed Ali BAKIR



Le Secrétaire de la séance
M. Kamel HABBACHI

